

## Pièces à joindre au dossier de mise en place (uniquement par voie électronique) :

- Lettre d'information adressée au Directeur Général du CHRU de TOURS l'informant de la mise en place de l'étude en précisant :
  - le service
  - l'investigateur
  - la date de mise en place
  - la durée
  - le nombre de patient qu'il est prévu d'inclure à Tours
  - la typologie de l'étude et sa phase si applicable,
  - le niveau de maturité TRL de l'étude
  - le numéro Clinical Trials
  - le financeur et type de financement
  - est-ce qu'un contrat direct avec l'investigateur est prévu pour les études hors contrat unique
- o Avis favorable CPP ou sa demande d'avis (si applicable);
- o Autorisation ANSM ou sa demande (si applicable);
- o Autorisation CNIL ou sa demande (si applicable);
- O Attestation d'assurance en version électronique ;
- o Proposition de convention complétée en version électronique ;
- o Grille des surcoûts validée par le centre coordonnateur en version électronique ;
- Liste des investigateurs associés et coordonnées du centre coordonnateur en version électronique;
- o Protocole en version électronique;
- o Résumé en français du protocole en version électronique ;
- o Manuel labo en version électronique (si applicable);
- o Notice d'information et formulaire de recueil de consentement en version électronique ;
- Eléments permettant d'évaluer la charge de travail liée au remplissage du CRF ou eCRF CRF, Questionnaires patients...)
- o Mandat de délégation de l'entreprise promoteur de la recherche à la CRO